



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

PREFECTURE DE POLICE

Arrêtés modificatifs

N° Spécial

16 juin 2017

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial PP du 16 juin 2017

SOMMAIRE

Arrêté	Date	PREFECTURE DE POLICE	Page
PP n° 2017-00580	18.05.2017	Arrêté modifiant l'arrêté n° 2010-00032 du 15 janvier 2010 modifié portant statut des taxis parisiens.	3
PP/CAB n° 2017-00632	02.06.2017	Arrêté modifiant l'arrêté n°2017-00318 du 21 avril 2017, accordant délégation de signature au commandant de la région gendarmerie d'Ile-de-France, commandant de la gendarmerie pour la zone de défense et sécurité de Paris, en sa qualité de responsable de budget opérationnel de programme délégué.	4

PREFECTURE DE POLICE

Arrêté n2017-00580

modifiant l'arrêté n° 2010-00032 du 15 janvier 2010 modifié portant statut des taxis parisiens

Le Préfet de Police,

Vu le code des transports ;

Vu le décret n° 70-214 du 12 mars 1970 portant transfert des attributions du Préfet de Paris ou Préfet de Police en matière de voitures de place et d'industrie du taxi.

Vu le décret n° 72-997 du 2 novembre 1972 relatif à l'organisation de l'industrie du taxi ;

Vu l'arrêté du ministre de l'intérieur du 10 novembre 1972 modifié relatif à l'organisation de l'industrie du taxi dans la région parisienne ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 01-16385 du 31 juillet 2001 modifié relatif aux exploitants et aux conducteurs de taxis dans la région parisienne ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 2010-00032 du 15 janvier 2010 modifié portant statut des taxis parisiens ;

Vu l'avis de la commission des taxis et des voitures de petites remises du 9 décembre 2016 ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public.

Arrête :

Article 1^{er}. - La dernière phrase de l'article 3 de l'arrêté n° 2010-00032 du 15 janvier 2010 modifié portant statut des taxis parisiens est supprimée.

Article 2 - Au I de l'article 4 de l'arrêté précité, la phrase « Par ailleurs, avant toute attribution, la sous-commission de la Commission des taxis et des voitures de petite remise est saisie pour avis. » est supprimée.

Article 3. – Au premier alinéa de l'article 5 de l'arrêté précité, les mots « qui se prononce après avis de la sous-commission de la commission des taxis et des voitures de petite remise » sont supprimés.

Article 4 : Au deuxième alinéa de l'article 10 de l'arrêté précité, les mots « deux coupures » sont remplacés par les mots « trois coupures », et les mots « trois heures » sont remplacés par les mots « cinq heures ».

Article 5 : A l'article 11 de l'arrêté précité, les mots « , après avis de la sous-commission de la commission des taxis et des voitures de petite remise, » sont supprimés.

Article 6 : A l'article 12 de l'arrêté précité, les mots « deux cent dix jours », sont remplacés par les mots « cent quatre-vingt jours ».

Article 7. - Le directeur des transports et de la protection du public de la Préfecture de Police, les fonctionnaires de la police nationale et les militaires de la gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin municipal officiel de la ville de Paris, et au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de police, de la préfecture des Hauts-de-Seine, de la préfecture de la Seine-Saint-Denis et de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Paris, le 18 mai 2017

Le Préfet de Police

Michel DELPUECH

CABINET DU PREFET

arrêté n°2017-00632

modifiant l'arrêté n°2017-00318 du 21 avril 2017, accordant délégation de signature au commandant de la région gendarmerie d'Ile-de-France, commandant de la gendarmerie pour la zone de défense et sécurité de Paris, en sa qualité de responsable de budget opérationnel de programme délégué

Le préfet de police,

Vu le décret NOR : INTJ1613900D du 7 juillet 2016 par lequel le général de division LOUBES (Jean-Marc, François) est nommé commandant de la région de gendarmerie d'Ile de France, commandant de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité de Paris à compter du 1er août 2016 ;

Vu le décret NOR : INTJ1625200D du 13 octobre 2016 portant élévations, promotion et affectation dans la 1ère section des officiers généraux, par lequel le général de division LOUBES (Jean-Marc, François), est élevé aux rang et appellation de général de corps d'armée et maintenu dans ses fonctions ;

Vu l'arrêté n°2017-00318 du 21 avril 2017, accordant délégation de signature au commandant de la région gendarmerie d'Ile-de-France, commandant de la gendarmerie pour la zone de défense et sécurité de Paris, en sa qualité de responsable de budget opérationnel de programme délégué ;

Sur proposition du préfet, secrétaire général pour l'administration,

Arrête :

Art. 1 – Aux articles 1 et 2 de l'arrêté du 21 avril 2017 susvisé, les mots « le général de division LOUBES (Jean-Marc, François) », sont remplacés par « le général de corps d'armée LOUBES (Jean-Marc, François) ».

Art. 2 - Le préfet, secrétaire général pour l'administration et le général, commandant de la région de gendarmerie Ile-de-France, commandant de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de police et des préfectures de la zone de défense et de sécurité de Paris.

Fait à Paris, le 02 juin 2017

Michel DELPUECH

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale
Cellule CRD - DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Thierry BONNIER

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>